Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 038-213805450-20250922-CM220925_67B-BF

Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 22 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt deux septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Jacques DECHENAUX – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – Didier JUAREZ – Cécilia BOURGIN – Sébastien GRIVEL – Céline DI DOMENICO – Michelle NOWAKOWSKI – Gaëlle FAOU – Sylvain GARREAU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE à Sarine VELLA
Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
François FASCIAUX à Fabien MYLY
Karine REGOBIS à Colette ROULLET
Yasmine GONAY à Daniel SUAREZ
Jean-Marc GRAND à Jacques DECHENAUX
Séverine GALBRUN à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	22
Procurations :	07
Votants :	29

Le Quorum est atteint.

Délibération n°2025/67
Décision modificative n°2 au budget primitif 2025

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 038-213805450-20250922-CM220925_67B-BF

VILLE DE VIF

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Délibération N°2025/67

Objet : Décision modificative n°2 au budget primitif 2025

Vu la délibération du 27 janvier 2025, portant vote du budget primitif principal 2025 ;

Vu la délibération du 31 mars 2025, correspondant à l'affection des résultats pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération du 31 mars 2025, relative au vote du budget supplémentaire de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du 23 juin 2025, relative au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 ;

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » en date du 08 septembre 2025 ;

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget primitif 2025, il y a lieu de procéder à des réajustements en plus ou en moins, en dépenses et en recettes ;

Vu l'ensemble des éléments détaillées ci-dessous ;

Concernant la section de fonctionnement :

Fonctionnement					
CHAP	**LIBELLE**	**DEPENSES**	**CHAP**	**LIBELLE**	**RECETTES**
011	Charges afférentes à l'exploitation courante	-64 850,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	33,77
012	Dépenses afférentes au personnel	70 000,00	70	Produits de services	8 130,00
66	Charges financières	2 000,00	73	Impôts et taxes	-68 557,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	731	Fiscalité locales	68 557,00
023	Virement à la section d'investissement	51 264,77	74	Dotations et participations	23 381,00
			75	Autres produits de gestion courante	-8 130,00
			77	Produits exceptionnels	95 000,00
		118 414,77			**118 414,77**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges afférentes à l'exploitation courante : - 64 850 €

- Ajout de 7 150 € pour la démoustication EID 2025
- Suppression de 72 000 € pour équilibrer la décision modificative n°2

Chapitre 012 – Dépenses afférentes au personnel : 70 000 €

- Ajout de 70 000 € pour faire face à la hausse de la masse salariale sur les derniers mois de l'année : augmentation des remplacements des agents des pôles scolaires, potentielles élections législatives anticipées, remplacement d'un congé maternité non budgété

Chapitre 66 – charges financières : 2 000 €

- Ajout de 2 000 € afin d'ajuster l'enveloppe d'intérêts courus non échus pour la fin d'année 2025

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 60 000 €

- Ajout de 60 000 € au vu de l'ajustement de l'enveloppe d'amortissements pour le 4e trimestre 2025

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 51 264,77 €

- Ajout de 51 264,77 € pour équilibrer la section d'investissement de la décision modificative n°2

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 038-213805450-20250922-CM220925_67B-BF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 33,77 €

- Intégration du résultat en recettes de fonctionnement des deux associations syndicales autorisées : Canal d'arrosage de Vif pour 53,27 € et Gresse Amont pour -19,50 €

Chapitre 70 – Produits de services : 8 130 €

- Ajout de 8 130 € suite au transfert depuis le chapitre 75 des loyers relatifs aux antennes relais

Chapitre 73 – Impôts et taxes : - 68 557 €

- Suppression de 68 557 € suite transfert au chapitre 731

Chapitre 731 – Fiscalités locales : 68 557 €

- Ajout de 68 557 € suite transfert du chapitre 73 au chapitre 731

Chapitre 74 – dotations et participations : 23 381 €

- Ajout de 23 381 € suite au versement par la filière de traitement des déchets CITEO dans le cadre de la lutte contre les déchets sauvages

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : - 8 130 €

- Suppression de 8 130 € suite au transfert au chapitre 70 des loyers relatifs aux antennes relais

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 95 000 €

- Ajout de 95 000 € suite au règlement de la somme convenue dans le cadre de la cession d'usufruit des infrastructures télécoms situées au Champ de l'Isle

Concernant la section d' investissement :

Investissement					
CHAP	**LIBELLE**	**DEPENSES**	**CHAP**	**LIBELLE**	**RECETTES**
001	Résultat investissement reporté	-4 328,84	021	Virement de la section de fonctionnement	51 264,77
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00			
21	Immobilisations corporelles	99 445,82	26	Participations et créances rattachées	500,00
26	Participations et créances rattachées	500,00			
204	Fonds de concours	30 900,30	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00
2019001	Espace culturel La Ruche	-34 752,51			
4581	Opération sous mandat	65 045,82	4582	Opération sous mandat	65 045,82
		176 810,59			**176 810,59**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001 – Résultat investissement reporté : - 4 328,84 €

- Intégration du résultat excédentaire de l'association syndicale autorisée de Gresse Amont d'un montant de 4 328,84 € en recettes d'investissement

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 20 000 €

- Opération 700-02-dématérialisation des process de travail : ajout de 20 000 € dans le cadre des opérations de migration et de paramétrage de la nouvelle messagerie électronique de la collectivité

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 99 445,82 €

- Opération 200-01 – aménagement entrée de Ville ouest : ajout de 65 045,82 € dans le cadre des imputations définitives des travaux et de 20 600 € dans le cadre de travaux électriques en vue de l'installation de futures nouvelles bornes de recharge pour voiture électrique et de reprise d'alimentation de l'éclairage public suite à l'enfouissement de la ligne à haute tension
- Opération 400-01 – prévention et sécurité : ajout de 13 800 € au titre de travaux pour la sécurité incendie dans les différents bâtiments communaux

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 038-213805450-20250922-CM220925_67B-BF

Chapitre 26 – Participations et créances rattachées : 500 €

- Ajout de 500 € sur l'imputation 261 à la demande de notre conseiller aux décideurs locaux dans le cadre de l'apurement des comptes 2024

Chapitre 204 – Fonds de concours : 30 900,30 €

- Opération 200-01 – aménagement entrée de Ville ouest : suppression de 61 438,37 € dans le cadre du transfert sur le chapitre 4581
- Opération 600-02 – enveloppe PROXI : suppression de 9 700 € dans le cadre des travaux validés en lien avec Grenoble Alpes Métropole
- Opération 600-03 – enfouissement des réseaux : ajout de 112 038,67 € suite à l'appel de fonds GAM dans le cadre de la réalisation en 2019 de travaux d'enfouissement des réseaux secs rues Champollion et Portail Rouge
- Opération 800-03 – acquisitions de véhicules : suppression de 10 000 € concernant l'aide à l'achat d'un minibus par le CCAS suite au refus de subventionnement par la CAF

Chapitre 2019001 – Médiathèque : - 34 752,51 €

- Suppression de 34 752,51 € pour contribuer à l'équilibre de la décision modificative n°2

Chapitre 4581 – Dépenses opération sous mandat : 65 045,82 €

- Opération 200-01 – aménagement entrée de Ville ouest : ajout de 65 045,82 € suite à l'appel de fonds de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 60 000 €

- Ajout de 60 000 € au vu de l'ajustement de l'enveloppe d'amortissements pour le 4e trimestre 2025

Chapitre 4582 – Recettes opération sous mandat : 65 045,82 €

- Opération 200-01 – aménagement entrée de Ville ouest : ajout de 65 045,82 € suite à l'appel de fonds de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 51 264,77 €

- Ajout de 51 264,77 € pour équilibrer la section d'investissement de la décision modificative n°2

Chapitre 26 – Participations et créances rattachées : 500 €

- Ajout de 500 € sur l'imputation 261 à la demande de notre conseiller aux décideurs locaux dans le cadre de l'apurement des comptes 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide par 21 pour, 7 contre (Mme MAURINAUX, M. GIRAUD, Mme SCHAMBEL, Mme GALBRUN (pouvoir à Mme MAURINAUX), M. SANTARELLI, M. CARASSIO et Mme CHALVIN) et 1 abstention (Mme GRANGE) :

- **D'ADOPTER** la décision modificative N° 2 au budget primitif principal 2025 telle que présentée ci-dessus.

ANNEXE(S) :
Programme d'investissement 2025 réactualisé

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Guy GENET
Date de signature : 08/10/2025
Qualité : Maire

Le Maire de Vif,
Guy GENET

Cécilia BOURGIN

RÉSULTAT DU VOTE : 21 pour, 7 contre, 1 abstention